

territoire

Le pays cordais refuse le mariage carmausin

Paul Quilès, le président de la communauté de communes du Cordais et du Causse ne s'est toujours pas remis de la décision prise par la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) lundi (voir La Dépêche de mardi).

Le préfet proposait de rattacher deux communes à cette intercommunalité pour la porter au-dessus du seuil imposé de 5 000 habitants. Sur proposition de Didier Somen, le président du Carmausin-Ségala, les 42 élus de la CDCI ont préféré l'unir avec cette intercommunalité. « Un mariage forcé », « une annexion » pour Paul Quilès qui, hier, entouré d'élus du Cordais et du Causse lançait la contre offensive. « Notre intercommunalité a une logique de territoire. C'est un mé-

lange de ruralité et de tourisme avec un grand site qui accueille un million de personnes. Nous ne rejetons pas les autres mais il existe des différences trop fortes qui rendent cette union extrêmement difficile ». Et de citer la compétence sur les écoles ou la spécialisation de l'office de tourisme.

Sans oublier d'y ajouter que la population, même si elle n'a pas été consultée, ne veut pas de cette fusion.

Justement, cette absence de consultation de la population sera l'un des angles d'attaque du président du Cordais et du Causse, pour saisir le tribunal administratif avec constitution d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC). Paul Quilès estime également que la loi NOTRe ne respecte pas la constitution



Paul Quilès lance la contre attaque/ Photo DDM, P.G.

car elle prend en compte la population municipale. « Elle aurait dû tenir compte de la population retenue par le ministère des finances pour la dotation globale de fonctionnement (DGF). Elle y intègre les résidences secondaires qui ont un impact

sur les finances des communes. »

Le 1er avril, le conseil communautaire se réunira pour mettre au point l'action en justice. Le mariage ne démarre pas sous les meilleurs auspices.

Patrick Guerrier